

**EDM 70**  
**Réunion du Comité syndical du lundi 28 novembre 2016**

**Présents :**

Membres du comité syndical:

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Corinne BONNARD, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Arnaud DEMONET, Suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt Gésincourt
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Emmanuel MANDIGON, Délégué suppléant de la C.C. Val de Gray
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Eric NEDELEC, Délégué de la commune de Lure
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolois
- Nathalie WATBLED, Déléguée suppléante de la commune de Lure
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental, délégué titulaire

Non membres du comité syndical :

- Yves BERIDOT, Directeur du Pôle pays riolois et Val de Saône
- Fabrice CREUX, directeur de Culture 70
- Pierre-Alain FALLOT, directeur du Pôle de Gray
- Claude GALLORINI, Directeur du Pôle de Luxeuil les Bains
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Daniel ROLLET, directeur du Pôle de Lure
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

**Excusés :**

Membres du comité syndical :

- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Colette CLERC, Suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Joëlle CLERC, Déléguée de la commune de Pesmes
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Bruno GAUCHON, délégué pour les communes de plancher-Bas et Villersexel
- Sylvain GROSJEAN, délégué de la commune de Fougerolles
- Marie-Françoise MIALLET, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolois

## Délibérations

- Autorisation à la Présidente d'engager du personnel pour les jurys d'examens et modalités : montant, nombre d'heures, frais de déplacement et disciplines.

Mme Isabelle ARNOULD, Présidente expose au Comité syndical qu'en fin d'année scolaire, l'école de musique fait appel à des intervenants extérieurs pour assurer les jurys d'examens dans les disciplines suivantes : piano, violon, clarinette, violoncelle, saxophone, flûte traversière, guitare, trompette, percussions, chant, flûte à bec, orgue, clavecin, formation musicale.

La Présidente indique également que le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 prévoit la possibilité de rémunérer les agents publics qui participent « à des activités liées au fonctionnement de jurys d'examens ou de Concours, effectuées à titre d'activité accessoire (...)», et un arrêté du 30 août 2011 fixe les montants de ces indemnités de jury. Bien que ces textes ne soient pas expressément transposés à la fonction publique territoriale, le principe de parité entre les fonctions publiques permet cette transposition dès lors qu'il n'y a pas de dépassement des montants maximaux énoncés par l'arrêté du 30 août 2011.

C'est pourquoi Mme ARNOULD propose au Comité syndical d'instaurer l'indemnité de jury pour les personnels extérieurs assurant les jurys d'examen de l'école de musique. Il est proposé de fixer le montant horaire de cette indemnité à 20 €. Par ailleurs, les intervenants indemnisés pourront en outre bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacements au taux fixe de 0,32 € du kilomètre.

✓ *Vote à l'unanimité*

- Autorisation à la Présidente de rémunérer les agents (AEAP1, AEAP2, PEA, adjoints administratifs) en heures supplémentaires en fonction des besoins des services.

✓ *Vote à l'unanimité*

- Autorisation à la Présidente de rémunérer les enseignants en heures supplémentaires afin de rémunérer les temps de déplacement des agents concernés jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La Présidente précise que cela sera appliqué à titre transitoire pour cette année scolaire car l'année prochaine les temps de déplacement seront intégrés en amont dans les emplois du temps des enseignants.

✓ *Vote à l'unanimité*

- Autorisation à la Présidente de signer les conventions de partenariat financier et culturel avec les collectivités adhérentes, pré adhérentes et les partenaires dans la limite de 100 000 €

✓ *Vote à l'unanimité*

- Autorisation à la Présidente de signer les conventions de partenariat avec Culture 70 pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

Mme la Présidente indique aux membres du Comité syndical que la musicienne intervenant en milieu scolaire est mise gracieusement à disposition de Culture 70 en échange de l'expertise de M. CREUX au profit de l'EDM 70

✓ *Vote à l'unanimité*

### **Postes :**

- *Modifications de postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :*
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Discipline : orgue-clavecin-formation musicale

Augmentation supérieure à 10 % du poste : passage de 18h à 20h hebdomadaires

Mme la Présidente précise que dans le cadre de nouvelles actions sur la CCHC et Villersexel ce poste est augmenté afin de remplir des missions complémentaires sur ces secteurs.

- Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Discipline : guitare

Augmentation inférieure à 10 % du poste : passage de 19h à 20h hebdomadaires

Mme la Présidente indique que cette discipline est plébiscitée par les élèves, pour cette raison une augmentation de la durée hebdomadaire est proposée.

✓ *Vote à l'unanimité pour l'augmentation hebdomadaire de ces deux postes*

- Créations de poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Discipline : musicien intervenant en milieu scolaire pour une durée hebdomadaire de 12 heures

Mme la Présidente indique qu'afin de répondre aux demandes des nouvelles collectivités partenaires il apparaît nécessaire de recruter un musicien intervenant en milieu scolaire. Le lancement d'une procédure de recrutement a été effectué et pour le moment il n'y a pas de candidature du fait que ce soit en milieu d'année scolaire.

M. PULICANI demande sur quel secteur va intervenir cet enseignant.

Mme ARNOULD répond que pour le moment sur certaines parties du département qui sont demandeuses. Dans l'organisation de leur travail, les musiciens intervenant sont normalement concentrés sur un secteur.

M. PULICANI souhaite savoir qui effectuera les interventions en milieu scolaire à la place de M. FALLOT.

M. FALLOT répond qu'il sera toujours là pour un certain nombre d'interventions ainsi que M. VEZINA.

Mme ARNOULD ajoute que le début d'année prochaine sera une année de transition puis une réorganisation s'effectuera à la prochaine rentrée sur les emplois du temps. L'EDM doit répondre à un besoin nouveau exprimé par les collectivités.

✓ *Vote à l'unanimité*

- Fin de la mise à disposition de l'agent de la communauté de communes du Val de Gray qui assurait le secrétariat sur le secteur de Gray. Rupture de la convention de mise à disposition au 31 juillet 2016.

Mme ARNOULD indique que l'agent était mis à disposition par la CC du Val de Gray moyennant le remboursement de son salaire. La secrétaire a souhaité réintégrer sa collectivité d'origine. Afin de mettre à jour administrativement cette fin de mise à disposition, il est demandé aux membres du Comité syndical de délibérer.

✓ *Vote à l'unanimité*

- Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire :
  - Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
  - Autorisation à la Présidente à confier au Centre de Gestion 70 l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme ;
  - Autorisation à la Présidente à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Mme ARNOULD précise que ce programme pluriannuel permet de résorber des emplois précaires. Deux agents remplissent les conditions pour la titularisation, un enseignant de guitare et une enseignante intervenant en milieu scolaire.

✓ *Vote à l'unanimité*

- Adhésion au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - mise en place de l'action sociale
  - signature de la convention d'adhésion
  - désignation d'un délégué élu

La Présidente indique qu'il a été proposé aux agents de l'EDM de se prononcer soit pour l'adhésion au CNAS soit pour la participation à la mutuelle complémentaire santé. A une très large majorité le vote pour l'adhésion au CNAS a été exprimé.

Mme ARNOULD se propose d'être le délégué élu pour le CNAS à moins que quelqu'un d'autre de l'assemblée souhaite être désigné.

Mme Isabelle ARNOULD est désignée déléguée élue au CNAS à l'unanimité.

La Présidente ajoute que l'EDM accusait un gros retard par rapport à la mise en place de l'action sociale. Par ailleurs l'impact budgétaire pour 2017 sera de 8400 €.

✓ *Vote à l'unanimité*

- Adhésion de l'EDM 70 à l'Agence Départementale Ingénierie70 pour la compétence d'assistance informatique,
- Adoption des statuts de l'Agence Départementale Ingénierie70 tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 29 mars 2010, modifiés lors de l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale Ingénierie70 du 24 septembre 2010 et des Assemblées générales Extraordinaires du 3 décembre 2012, du 4 juin 2015, du 15 novembre 2016.

Mme ARNOULD propose à M. WEYERMANN, Président d'Ingénierie 70 de présenter cette structure.

M. WEYERMANN indique que depuis 1989, l'assistance informatique pour les logiciels E Magnus à destination des collectivités du Département était effectuée par la cellule informatique du Département. La loi Notre a interdit au Département d'effectuer ce type de prestation. Pour cette raison, il a été décidé de déplacer la cellule à Ingénierie 70 afin que les collectivités puissent bénéficier de l'assistance informatique comme par le passé.

Adhésion de l'EDM 70 à l'Agence Départementale Ingénierie70

✓ *Vote à l'unanimité*

Adoption des statuts de l'Agence Départementale Ingénierie70

✓ *Vote à l'unanimité*

- Tarif des élèves participant au petit orchestre de Pesmes : 15 € par trimestre pour l'année scolaire 2016-2017 (année de démarrage de l'orchestre)

M. FALLOT présente le petit orchestre de Pesmes qui a été mis en place. Depuis début octobre, 15 enfants sont inscrits et bénéficient de cet atelier dispensé par 3 enseignants (guitare, flûte à bec et clarinette). Cela se déroule sous la forme d'ateliers instrumentaux puis de pratique collective avec les enfants. Cet orchestre a été mis en place en concertation avec la commune afin de relancer l'activité sur Pesmes.

Mme ARNOULD ajoute que cette forme pédagogique suscite l'intérêt des collectivités et sera probablement étendue sur d'autres territoires. Par ailleurs, partout où se fera cette mise en place, ce tarif pourrait être appliqué.

✓ *Vote à l'unanimité*

- Demande d'adhésion au syndicat mixte de l'EDM 70 de la communauté de communes de la Haute-Comté à compter du 1er janvier 2017

Mme ARNOULD souhaite remercier M. Claude GALLORINI et Mme Emilie AEBY qui ont effectué un gros travail de conviction sur ce territoire qu'ils connaissent bien et ont ainsi contribué à l'adhésion de cette collectivité.

Mme ARNOULD souhaite également informer les membres du Comité syndical que Mme Emilie AEBY a été recrutée de façon officielle pour succéder à M. Claude GALLORINI quand il fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année prochaine.

✓ *Vote à l'unanimité*

- Demande de retrait de la commune de Plancher-Bas pour la rentrée 2017

Mme ARNOULD procède à la lecture du courrier du maire de Plancher-Bas dans son intégralité.

Cette commune effectue sa 3ème demande de retrait après 20 ans d'adhésion.

Mme ARNOULD ne peut qu'être en accord sur la nécessaire mutualisation avec la communauté de communes.

M. NEDELEC demande si on connaît la position de la CC de ce territoire.

Mme ARNOULD répond qu'elle a eu des contacts à ce sujet avec sa collègue conseillère départementale Mme Mireille LAB, également élue sur cette communauté de communes. A ce moment-là, le périmètre de la future communauté de communes de Rahin et Chérimont était incertain et ce n'était pas le moment d'évoquer cette question. Mme LAB se réinterrogeait sur la possibilité pour Ronchamp de ré adhérer à titre individuel.

M. MAUNY, indique qu'il n'est pas d'accord pour accepter la démission de la commune de Plancher-Bas.

M. GALLORINI précise qu'il y a quelques années, la commune de Saint Loup-sur-Semouse s'était retirée du syndicat mixte et que les dégâts ont été énormes pour les élèves sur ce territoire. Il pense qu'il faut mettre l'accent sur les CC qui devraient adhérer plutôt que les communes seules.

M. WEYERMANN ajoute que toutes les collectivités font face à des difficultés financières mais qu'il ne faut pas qu'elles laissent de côté la culture sur leur territoire. Il faudrait plutôt prendre la décision après avoir réinterrogé la CC et donc différer le vote en assemblée, le temps de la discussion.

M. PULICANI ajoute que sur ces territoires, les actions en milieu scolaire doivent être mises en avant plutôt que l'enseignement spécialisé.

M. FALLOT ajoute que sur la CC du Val Marnaysien, la réflexion sur une pré adhésion à l'EDM est engagée afin de bénéficier prioritairement d'actions en milieu scolaire.

M. WEYERMANN souligne que le chemin parcouru par l'EDM est considérable, il faut du temps mais il faut continuer d'y croire.

M. FALLOT ajoute que les projets en milieu scolaire doivent être défendus car ils ont du sens.

Mme ARNOULD rappelle la méthode : une lettre sera adressée au maire de Plancher-Bas afin de lui indiquer qu'à l'unanimité les membres du comité syndical ont décidé de différer leurs votes dans l'attente de connaître la position de la CC qui sera en parallèle démarchée afin de dialoguer avec elle sur une proposition d'adhésion ou de pré adhésion à l'EDM.

- Participation financière de la commune de Port-sur-Saône pour l'année 2016

Mme ARNOULD indique que le montant de la participation est de 5651 € sur la base de 0,50 € par habitant puisque la CC est adhérente.

- ✓ *Vote à l'unanimité*

- Participations financières des collectivités adhérentes et pré adhérentes au budget 2017

Mme ARNOULD souhaite effectuer un petit point de rappel sur la tarification 2016 avec le nouveau mode de calcul.

En effet, au cours de cette même année, 2 tableaux de participations financières auront été présentés aux collectivités. Certaines collectivités attendaient la convention de partenariat avant d'effectuer son paiement pour la cotisation 2016 alors que ces conventions ne seront effectives que pour les participations 2017 également présenté cette année comme par le passé. Le tableau de participation 2016 n'a pu être adopté qu'après la modification des statuts de l'EDM en avril dernier.

Ce tableau de participations financières des collectivités est présenté par anticipation sauf pour les CC Terres de Saône et Villersexel pour lesquelles il n'y a pas de montant car les actions vont démarrer en janvier et les comités de coordination vont avoir lieu sous peu.

Mme ARNOULD indique que l'écart de recettes n'est pas si important malgré l'adhésion de la communauté de communes de la Haute-Comté.

Par ailleurs, le nouveau mode de calcul est plus favorable pour les collectivités. Le total des associations est moins élevé car certaines actions ont été intégrées dans la participation globale des activités des collectivités. De plus, la contractualisation avec les collectivités non adhérentes ou non pré adhérentes n'étant plus possible, l'EDM a perdu des recettes.

Il reste néanmoins certains partenariats forts comme celui avec la ville de Gray pour le soutien au Brass Band et à l'harmonie.

Mme WATBLED indique qu'au nom de la commune de Lure, elle votera contre ce tableau dont la participation financière est assumée seule par la ville centre.

M. NEDELEC ajoute que sur le territoire de Lure la situation est paradoxale puisque beaucoup de CC ont adhéré ou pré adhéré à l'EDM et la CC du pays de Lure n'a pas sauté le pas. Ce vote contre est justifié par le fait qu'il n'y ait pas de partenariat avec la CC.

Mme ARNOULD ajoute que cette position a pour but de dire que le coût doit être partagé. Par ailleurs, le conseil communautaire de la CC du Pays de Lure va délibérer en décembre sur le partenariat avec l'EDM.

Mme ARNOULD indique également que le processus d'adhésion à l'EDM par la CC n'est pas un transfert de compétence car Lure ne se désengagera pas financièrement. En effet, normalement la CC se substitue mais à Lure, la ville continuerait de participer financièrement à la charge de l'EDM.

Mme BAVARD indique que sur Luxeuil, la CC ne souhaite pas s'engager et que la ville est seule pour assumer financièrement la charge de l'EDM tout comme la ville de Lure.

Mme BAVARD souhaite avoir des précisions concernant la convention pour l'achat de matériel sur les communes accueillant un centre d'enseignement. En effet, l'an dernier l'EDM participait financièrement à l'achat de matériel par la commune de Luxeuil. Cette année la directrice générale des services de Luxeuil s'interroge sur la prise en charge des factures émanant du directeur de Pôle de Luxeuil pour ce secteur.

M. GALLORINI répond qu'effectivement l'ancien directeur de l'EDM allouait un budget à chaque centre d'enseignement et que cette année il a respecté les montants qui étaient définis auparavant.

Mme ARNOULD précise que les instruments achetés par la collectivité lui appartiennent. Par ailleurs, le système précédent n'était pas légal car cela revenait à une subvention à la collectivité et cela n'est pas possible. Cette disposition n'a donc pas été reconduite dans les nouveaux statuts du syndicat.

Mme BAVARD souhaitait que cela soit éclairci. La ville de Luxeuil supporte donc seule les charges de fonctionnement et d'investissement pour l'EDM.

Mme ARNOULD indique que si les villes centre n'aboutissent pas à une prise en charge par les CC, il faudra revoir la présence de l'EDM sur ces bourgs centre. Immanquablement la présence de l'EDM sera remise en cause, il faudra donc revoir le volume horaire sur ces villes et avoir moins de disciplines si les enseignants ne peuvent pas enseigner encore plus en pédagogie de groupe. Les collectivités devront indiquer leurs priorités. En cas d'échec avec les CC de ces deux villes, un recalibrage de la présence de l'EDM sera nécessaire. Par contre, à l'ouest du territoire cela est plus favorable pour l'EDM.

Mme BAVARD souhaite tout de même faire part d'une phase optimiste car la ville de Luxeuil est très contente des prestations de l'EDM 70 et de sa présence.

M. RICHARD, indique que le chiffre sur le nombre d'habitants de la CC est inférieur au réel.

Mme MARTINEZ répond qu'elle a pris pour toutes les collectivités les chiffres INSEE en vigueur au 1er janvier 2016. Ils sont donc favorables à certaines collectivités pour cette année.

Mme ARNOULD ajoute que le nombre d'habitants couvert par les actions de notre école a augmenté fortement.

Vote du tableau de participations des collectivités pour 2017

2 vote contre

✓ *Adopté à la majorité*

### **Informations**

- Présentation de la synthèse du budget 2016 et des prévisions du budget 2017 (note remise aux membres du Comité syndical avec la convocation)

Mme ARNOULD indique que pour le budget 2016, il n'est pas nécessaire de présenter une DM et aucune recette supplémentaire n'est à prendre sur l'excédent. Le budget 2016 sera équilibré.

La projection du budget 2017 est prudente et ne constitue qu'une ébauche. On espère de bonnes surprises.

- Présentation des activités pour l'année scolaire 2016-2017 (livret transmis aux membres du Comité syndical avec la convocation)

Mme ARNOULD souligne le fait que le Département soutient fortement l'EDM et qu'il reste très engagé.

M. Yves BERIDOT présente une synthèse des activités sur le pays riolais et Val de Saône. Par ailleurs, un petit orchestre de cuivre à Soing sera mis en place dès janvier 2017.

M. Claude GALLORINI, présente une synthèse des activités le pays de Luxeuil. Le fait majeur sur ce territoire est l'adhésion de la CC de la Haute-Comté qui ouvre l'espoir de doubler le nombre d'élèves sur ce secteur. Par ailleurs, le département de musique ancienne est bien implanté sur ce secteur. Un café musical à Luxeuil est organisé, c'est une activité très conviviale qui permet de tisser des liens avec le centre social.

M. Daniel ROLLET présente une synthèse des activités le pays de Lure où il y a une grosse demande d'interventions en milieu scolaire. L'effectif est légèrement en baisse mais il reste stable. Des ensembles communs sur Lure et Luxeuil sont mis en place. Par ailleurs, la mise à disposition d'un enseignant de l'EDM pour la chorale la Luthrelle est effective depuis cette rentrée scolaire.

M. Pierre-Alain FALLOT présente une synthèse des activités sur le pays Graylois avec des actions en milieu scolaire très fortes sur ce territoire. La commune de Pesmes va intégrer la CCVG à partir du 1er janvier 2017 et une pré adhésion du Val Marnaysien est à l'étude.

Le projet innovant avec le POP de Pesmes pourrait être généralisé sur des collectivités pré adhérentes qui pourraient être demandeuses de ces nouvelles pratiques pédagogiques. Les heures musicales sont assez nombreuses. Par ailleurs des partenariats avec les musées, la bibliothèque sont établis. Une heure musicale a été confiée à un enseignant sous forme de carte blanche. De plus, une thématique « portraits, parfum et musique » sera proposée ainsi qu'un rapprochement avec les collèges en lien avec l'harmonie de Gray.

Un système de classes parrainées entre des classes de primaires et l'EDM sera mis en place à Rigny et Velesme. Les enfants viennent dans les locaux de l'EDM, cela permet de faire connaître l'EDM et de faire en sorte qu'elle vive. L'objectif est de produire un parcours avec ces élèves. Par ailleurs, une identité forte au niveau vocal et des harmonies est présente sur Gray.

Mme ARNOULD ajoute qu'il se passe beaucoup de choses sur les territoires à la lecture de ce bilan.

- Compte rendu des travaux des membres du bureau

Mme ARNOULD indique qu'au cours de l'été, les membres du bureau ont effectué un travail sur des propositions des organisations syndicales. Le bureau a également rencontré les représentants des organisations syndicales.

Le travail portait sur 4 grands domaines :

- les NAP : le débat a été riche sur cette thématique. On a pu percevoir parfois un décalage entre les missions des enseignants et les attentes des collectivités. Le renouvellement des activités s'est posé. Des fiches précises doivent être mise en place.

- les temps de déplacement : les membres du bureau ont effectué une proposition d'intégration du temps de déplacement des enseignants pour se rendre d'un point à un autre au cours de la journée. Ce principe est donc mis en place par l'EDM depuis septembre 2016.

La proposition des membres du bureau ne semble pas être en phase avec les revendications du syndicat.

- le régime indemnitaire : les membres du bureau ont proposé de mettre en place le régime indemnitaire pour les directeurs de Pôle ainsi que pour le personnel administratif dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1er janvier 2017. Par ailleurs, tous les décrets n'étant pas publiés la mise en place du RIFSEEP ne pourra être présentée qu'au prochain Comité syndical du mois de mars prochain.

- l'action sociale sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (adhésion au CNAS).

Mme DIDIER demande si la question des temps de déplacement est précisée dans une convention collective.

Mme ARNOULD répond qu'il n'y a pas de convention collective dans la fonction publique. Seuls les textes réglementaires sont une référence.

M. MAUNY indique qu'il n'est pas possible d'augmenter les coûts de fonctionnement indéfiniment car cela serait la mort de l'EDM.

Mme ARNOULD demande si les membres du Comité syndical ont d'autres questions. En l'absence de question, la séance est levée à 20H15.